

Réunion du 20 décembre 2023

Le douze décembre deux mille vingt-trois, à vingt et une heures et huit minutes, le conseil municipal de Tarentaise s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Mireille TARDY.

Date de convocation du Conseil : le treize décembre deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : Mesdames Mireille TARDY, Bernadette TRANCHAND, Danielle RANGER, Messieurs Mickael BLACHON, Bruno JOURDAT, Pierre LETIEVANT, Christophe PONCET.

Absents : Frédéric DELOLME, Serge THIVILLON pouvoir à Bruno JOURDAT.

Secrétaire de séance : Danielle RANGER

Délibération n°4 : (2023-064) : **Tarif horaire interventions de l'employé communal** :

Considérant la délibération n°1 du 7 avril 2015 qui fixe le tarif d'intervention de l'employé communal à 35.00 € de l'heure.

Considérant qu'il convient d'établir un tarif pour les interventions effectuées par l'agent technique avec utilisation du tracteur équipé d'un matériel communal.

Madame le Maire propose un tarif horaire de 70 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,
APPROUVE le tarif horaire de l'agent technique avec utilisation du tracteur équipé à 70 €.

Pour copie certifiée conforme

À Tarentaise, le 22/12/2023

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture le 22/12/2023

et affichage en mairie le même jour

Mireille TARDY,
Maire



Danielle RANGER,
Secrétaire de séance

